



**ACADÉMIE
DE VERSAILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Essonne

MAIRIE DE VILLIERS

2025/00190
17 FEV. 2025

Original transmis pour action ... **URBA.**
Copie pour info
Délai de Réponse

Evry-Courcouronnes, le 07 février 2025.

Cellule d'appui aux établissements

Affaire suivie par :

JTB/DSDEN91

Tél : 01.69.47.84.53

Mél : ce.ia91.celjurid@ac-versailles.fr

Boulevard de France Georges Pompidou

91012 Evry-Courcouronnes Cedex

Monsieur le maire,

Par courrier du 16 janvier 2025, vous m'avez communiqué pour avis conformément à l'article L153-40 du code de l'urbanisme, le dossier relatif à la modification simplifiée du plan local d'urbanisme (P.L.U.) de la commune, approuvée par délibération du conseil municipal le 17 décembre 2024.

Cette opération permet de prendre en compte la biodiversité dans les documents d'urbanisme et d'intégrer les orientations d'aménagement voulues par la municipalité dans un cadre réglementaire et stratégique.

Ces ajustements restant toutefois sans incidence sur le secteur scolaire me permettent de les approuver, sans observation particulière de ma part.

Je vous prie d'agréer, monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée.

L'inspectrice d'académie,
Directrice des services
de l'Education nationale

Pascale COQ

Monsieur FRAYSSE
Maire
Mairie de VILLIERS-SUR-ORGE
6 rue Jean Jaurès
91700 VILLIERS-SUR-ORGE